DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de CLERMONT
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE
Commune de FOURNIVAL 60130
Téléphone 03 44 78 52 74.

2026 / 19P

ARRETE DU MAIRE

Objet : Restriction de circulation du 09/11/2026 au 25/11/2026

Le Maire de la Commune de FOURNIVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82.623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction municipale Livre I. 8° partie " signalisation temporaire " pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel du 15 Juillet 1974,
Vu la demande de l'entreprise LABBE en date du 26 octobre 2026.
Considérant les travaux de branchement d'assainissement **au 7 grande rue,**
à 60130 Fournival.

ARRETE

ARTICLE 1°: Le stationnement de tout véhicule sera interdit, la circulation sera alternée et la vitesse sera limitée à 30km/h au niveau du 5 grande rue, RD101, au droit du chantier.

ARTICLE 2° : Le présent arrêté est applicable pendant la durée des travaux **du 09/11/2026 au 25/11/2026** et sera affiché et publié selon les conditions habituelles.

ARTICLE 3°: La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et entretenue par l'entreprise.

ARTICLE 4° : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5° : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Oise
- L'UTD de Saint Just en Chaussée
- L'entreprise responsable des travaux.

Fait à FOURNIVAL, le 28 octobre 2026
Le Maire,
Olivier COULON

MAIRIE DE FOURNIVAL (OISE)